



# Comité Départemental de Vendée de la Fédération Française de Cyclotourisme

Siège social & bureau : Maison des Sports - 7<sup>ème</sup> Etage N° 77  
202, Boulevard Aristide BRIAND - 85000 LA ROCHE SUR YON



## Ligue des Pays de La Loire

<http://vendee.ffct.org>

### RÉUNION CODEP

Vendredi 18 mars 2016 - 20h

#### CENTRE SPORTS ET LOISIRS (CREPS)

50, impasse Joseph Guillemot - 85000 LA ROCHE SUR YON

**Présents** : Yves AUVINET, Madeleine BENOIT, Tony CREPEAU, Jean PASQUIER,  
Danielle PIERRE, Léon PLANCHET, Michel RENARD, Claude SEGUIN

**Excusés** : Gilles CHAPELEAU, Sylvain DUPAS, Félicien GAUVRIT

#### **Appel des Clubs** :

- 2 Clubs sont excusés & 7 sont absents (66 personnes présentes)

Léon nous présente la synthèse des accidents survenus depuis 2013 dont il a connaissance à ce jour (voir tableau ci-joint). [Lien vers tableau](#)

Il nous rappelle qu'il est préférable d'effectuer les déclarations par internet, pour permettre un suivi, mais en tout état de cause il faut lui transmettre les courriels reçus d'Allianz suite aux déclarations envoyées ce qui lui permet de les consulter et d'établir des statistiques.

Puis Yves et Léon nous présentent

le Capitaine TROUVÉ Dominique et le Major MAURICE Laurent de l'E.D.S.R. de la Gendarmerie (Escadron Départemental de Sécurité Routière) de la Roche sur Yon, qui animeront la réunion sur le thème :

### **La sécurité routière: code de la route, prévention des risques d'accidents et comportement d'un cycliste sur le réseau routier.**

Ces deux intervenants sont très au fait des risques encourus par les cyclos puisqu'ils sont pratiquants de notre discipline.

Ils nous rappellent que les rôles de la Gendarmerie sont la prévention puis la répression.

Leurs commentaires s'appuient sur le fascicule consultable sur le site de la FFCT :  
(Gestion documentaire - Les commissions fédérales - Commission sécurité)  
rubrique "Les bons réflexes pour tous"

Ils nous conseillent vivement de consulter ce fascicule très bien structuré notamment sur la prévention des accidents...

Un rappel également de la signification des panneaux :

- les instructions des panneaux ronds sont **OBLIGATOIRES**
- les instructions des panneaux carrés sont **CONSEILLÉES**
- dans tous les cas il faut **IMPÉRATIVEMENT** s'arrêter au



Quelques points qu'il est toujours utile de rappeler pour un bon partage de la route avec les autres usagers sont signalés :

- En cas de non-respect du STOP : verbalisation de 135 €, par ailleurs, il peut y avoir mise en cause et poursuites judiciaires lors d'un accident. Cette infraction peut aussi entraîner une suspension du permis de conduire, voire la confiscation du vélo.
- Suite à la loi de 2015, il n'y a plus obligation de rouler "le plus à droite", mais "là où le danger est moindre"
- Lors d'un changement de direction, il faut tendre le bras
- Sur un rond-point, il faut prendre l'anneau extérieur
- Eviter de se faufiler entre les files de voitures
- Les automobilistes sont autorisés à chevaucher la ligne continue pour dépasser les vélos en toute sécurité
- Si le port du casque n'est toujours pas obligatoire, il est vivement conseillé, attaché et bien positionné
- Il ne faut JAMAIS laisser un camarade de sortie seul sur la route, d'autre part, on risque d'être accusé de "non-assistance à personne en danger"
- Suite à un tragique accident survenu récemment, il est rappelé que, pour les camions, les problèmes d'angles morts sont très importants.  
Conséquences : - en cas d'arrêt devant un camion, se placer 2m en avant de la cabine  
- ne jamais se positionner sur le côté droit du poids lourd, il est préférable de rester à l'arrière

Puis Léon nous rappelle qu'en cas d'accident c'est le licencié qui doit faire sa déclaration à ALLIANZ sur le site de la FFCT, il peut toutefois se faire aider par le délégué sécurité ou le Président du Club, et qu'il ne faut pas omettre de le prévenir.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h 30  
Nous partageons alors le rafraichissement offert par le Codep 85